

Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

Séminaire international
*Normes et responsabilité sociétale pour le
développement durable*
Marrakech 13-15 décembre 2005

Développement durable urbain
Agenda 21 local et autres possibilités

Jean-Marc Revaz





Développement durable ?

Assurer la satisfaction des besoins des générations actuelles tout en garantissant celle des générations futures tant du point de vue économique et social que culturel.





Question

Est-on sûr que les besoins des habitants de Marrakech, Zürich, Bamako ou Tokyo soient les mêmes ?



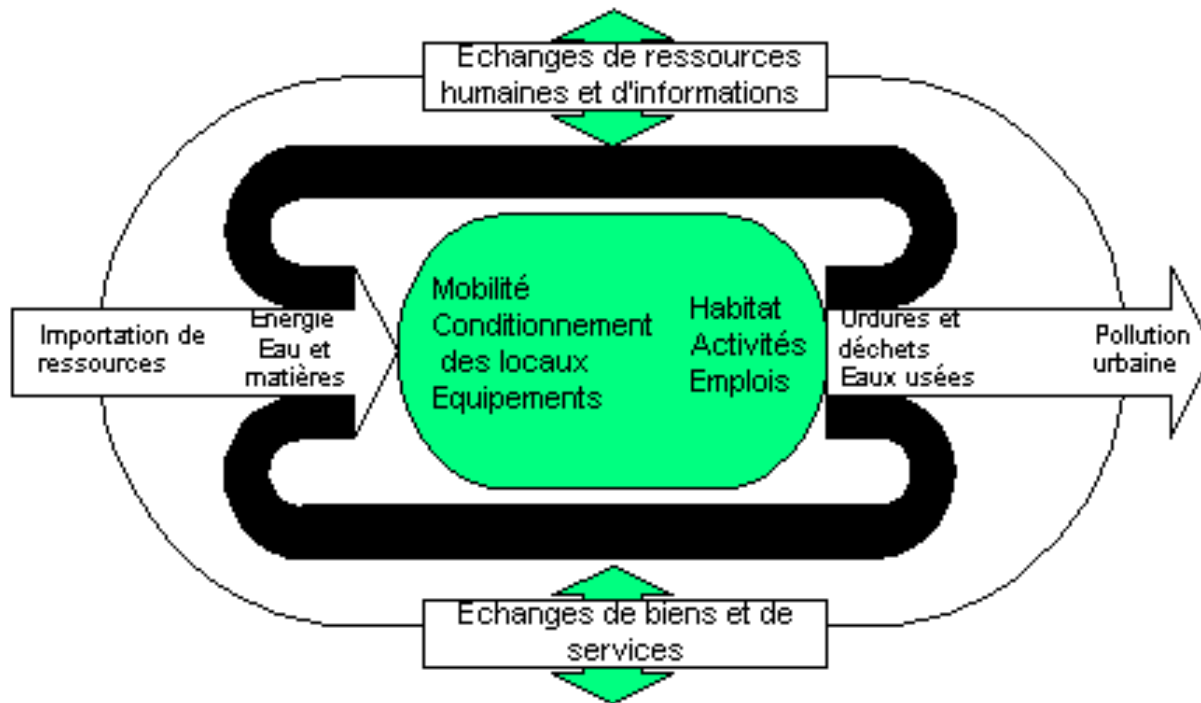


Réponse :

Il faut trouver des solutions au niveau local, tenant comptes des particularités spécifiques de la région considérée, des mentalités et des aspirations des habitants.



Développement durable urbain





Développement durable urbain

- Assurer le bien-être des habitants actuels et futurs en :
 - Limitant la consommation de matières premières non renouvelables et en garantissant la pérennité des matières renouvelables
 - Minimisant les atteintes environnementales





Les actions possibles

- Agenda 21 local
 - Démarche citoyenne et participative («démocratie locale»)
 - Actions contraignantes
 - Représentativité citoyenne
 - Pouvoir décisionnel local fort
 - Capacité financière
- Labellisation
 - Démarche plus dirigiste
 - Exemplarité
 - Incitation





La démarche agenda 21 local

- Création d'un « comité de pilotage » présidé par le maire ou un de ses adjoints
- Mise en place d'au moins 4 groupes de travail
 - Energie et environnement
 - Economie
 - Social
 - Culturel





La démarche agenda 21 local (suite)

- Chaque groupe est constitué de représentants de la population (délégués de quartier, par exemple) et des groupements et associations intéressés
- Chaque groupe identifie les problèmes liés à son domaine et esquisse des solutions possibles
- Le comité de pilotage analyse les propositions de chacun des groupes, identifie les conflits, cherche des solutions de compromis



Quelques risques de conflit

Décalage temporel

- Economie
 - Court terme
 - 6 mois à 1 an
 - Moyen terme
 - 3 à 5 ans
 - Long terme
 - 10 à 20 ans
- Environnement
 - Court terme
 - 10 à 20 ans
 - Moyen terme
 - 50 à 100 ans
 - Long terme
 - > 100 ans





Quelques risques de conflit (suite)

- Protection des sites
- Taxes écologiques
- Intégration
- Travaux d'utilité publique
- Développement urbain
- Emplois
- Finances publiques
- Recettes fiscales et conflits d'intérêts





La démarche agenda 21 local

Un processus itératif et permanent

- Le comité de pilotage, après analyse et résolution des conflits, fixe des objectifs, établit un programme d'actions et alloue les budgets nécessaires
- Les groupes de travail sont chargés de réaliser le programme défini avec l'appui de l'ensemble des acteurs concernés
- Chaque année un bilan est tiré et des corrections et adaptations sont apportées en fonction des expériences acquises





La démarche agenda 21 local

Résumé

- C'est une démarche participative et citoyenne
- Elle demande un fort pouvoir décisionnel local
- Elle implique des engagements financiers parfois lourds
- Elle est itérative et permanente





La démarche agenda 21 local

Le cas de Neuchâtel

- Thèmes pris en compte
 - Forêts , nature et paysage
 - Aménagement du territoire
 - Déchets et sites pollués
 - Energie
 - Tourisme
 - Consommation
 - Entreprises
 - Construction
 - Transports et mobilité
 - Formation
 - Coopération
 - Intégration sensibilisation
- Intervenants
 - Milieux économiques
 - Ass. De protection de l'environnement
 - Milieux sociaux
 - Habitants
 - Administration
- Méthode
 - Systèmes d'indicateurs
 - Groupes de travail internes et externes à l'administration
 - Consultation des groupes d'intérêt
- Etat d'avancement
 - Etat des lieux réalisé
 - Objectifs avec catalogue des actions fixés
 - Mise en oeuvre





La labellisation

- Il s'agit de réaliser une volonté des autorités dans le domaine énergie-environnement
- C'est une approche comparative (compétition avec d'autres villes)
- Elle se veut « exemplaire »





La labellisation

Exemples

*Le processus de labellisation « Cité
de l'énergie »*



La labellisation « Cité de l'énergie » »



- Politique concertée**
- Valorisation des ressources endogènes**
- Utilisation rationnelle de l'énergie**
- Protection de l'environnement**



La labellisation « Cité de l'énergie »

Etat des lieux initial

Mobilité et transports

Transports publics, zones 30
Déplacements lents:
piétons, cyclistes,...

Aménagement du territoire et construction

Plan directeur, politique énergétique,
procédure d'autorisation, contrôle des constructions,...

Organisation interne

Formation continue, lignes directrices
d'achat, controlling,...



Bâtiments communaux, installations

Etat des lieux, assainissement, comptabilité
énergétique, entretien,...

Communication, coopération

Information, manifestations,
promotion locale,...

Approvisionnement énergétique dépollution

Électricité, énergies renouvelables, réseau de
chaleur à distance, eau, eaux usées, déchets,...

La labellisation « Cité de l'énergie »

Déroulement

Elaboration détaillée d'un programme de politique énergétique et environnementale municipal comprenant les coûts, les délais et les responsabilités, soit :

Etablissement de l'organisation des projets

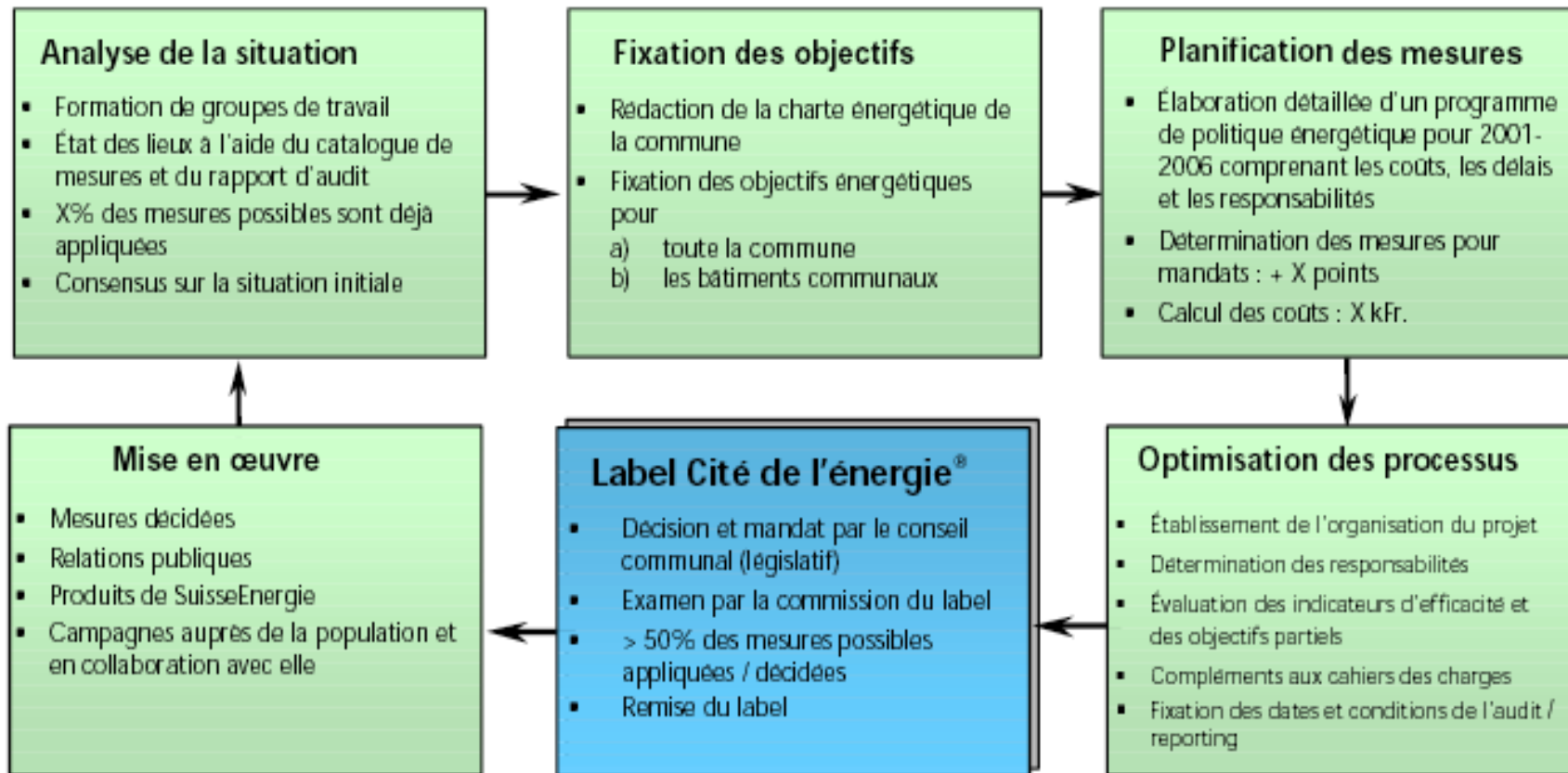
- Détermination des responsabilités
- Evaluation des indicateurs d'efficacité et des objectifs partiels
- Etablissement de cahiers des charges pour le personnel concerné (éventuellement compléments aux cahiers de charges existants)

Planing



La labellisation « Cité de l'énergie »

Un exemple de déroulement du processus (le cas de Martigny)

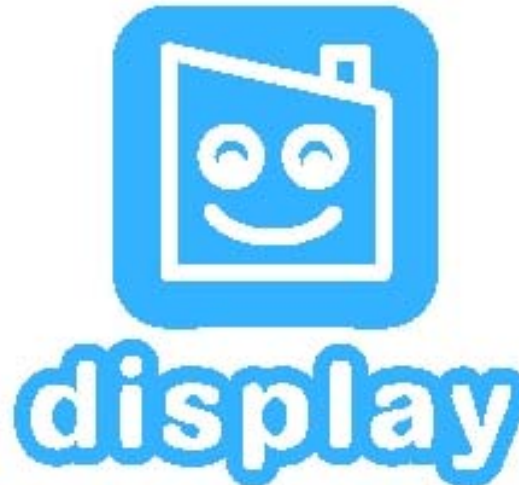




La labellisation

Autre exemple

Le projet européen Display





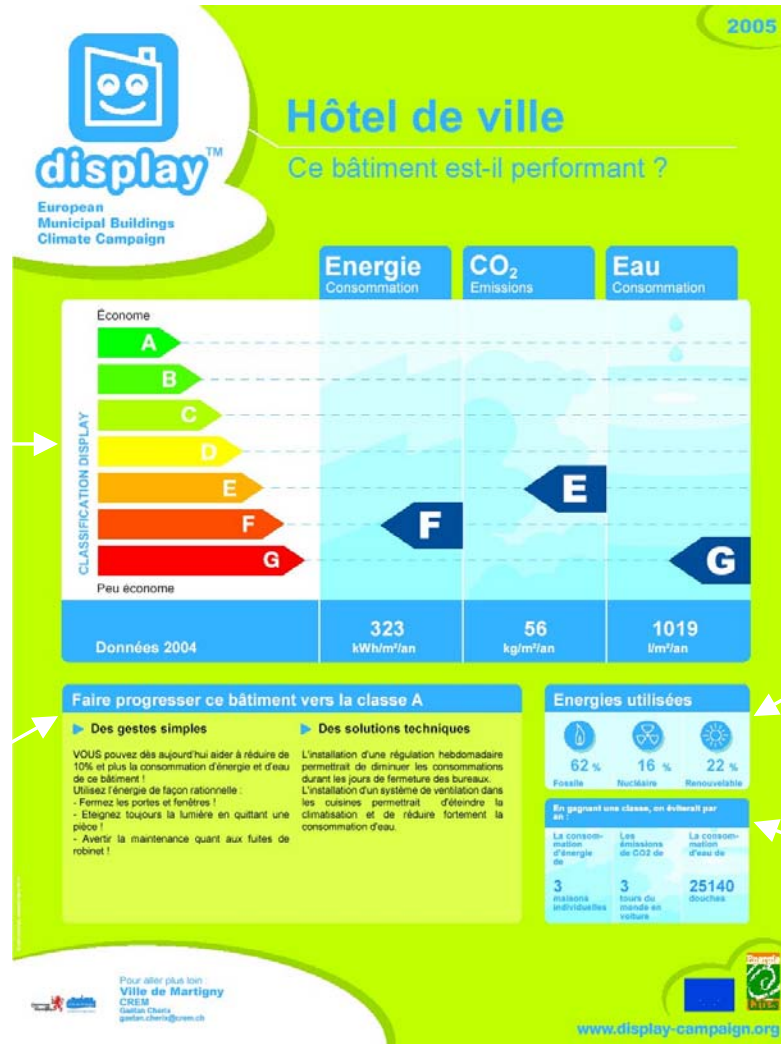
Moins ambitieux mais tout aussi « démonstratif »

- Ne concerne que les bâtiments publics
- Ne prend en compte que la consommation d'énergie et d'eau et les émissions de CO2
- Est très « visuel »



Le Poster Display™

CREM-Centre de Compétences en Urbistique





La labellisation

Résumé

- C'est une démarche dirigiste qui peut être très ou peu ambitieuse
- Elle est incitative et démonstrative
- Elle permet de se comparer à d'autres
- Elle est « économique »
- Elle peut être complémentaire à celle de l'agenda 21 ou ouvrir la porte à une telle démarche





Conclusion

- Le développement durable implique un engagement fort des collectivités locales
- La démarche agenda 21 permet de mettre en place une politique locale forte et contraignante dans ce domaine. Elle nécessite une grande autonomie financière et politique des collectivités et une « démocratie locale » développée
- La labellisation permet de mettre en place des politiques de développement durable locales avec peu de moyens et apportent des résultats immédiatement mesurables, y compris en termes économiques en terme. Elle peut être un « avant programme » d'un agenda 21 ou intégré dans une telle démarche





Merci de votre attention

jean-marc.revaz@crem.ch

Quelques adresses utiles :

www.planetecologie.org/JOBOURG/Français/Agenda21.html

www.are.admin.ch/fr/nachhaltig/agenda_21/

www.display-campaign.org

